

# RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DECHETS ANNEE 2021

Commission Consultative des Services  
Publics Locaux (26 octobre 2022)

## PRESENTATION DES SERVICES

Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20221116-20221116p42-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2022  
Date de réception préfecture : 22/11/2022

## Présentation des services

## ✓ SECTEUR SAINT-LOUIS (10 communes)

Financé par la TEOM, taux = 11,49%

Budget général



## ✓ SECTEUR SIERENTZ (17 communes)

Financé par la TEOM, taux = 10,98%

Budget général



## ✓ SECTEUR SUNDGAU (13 communes)

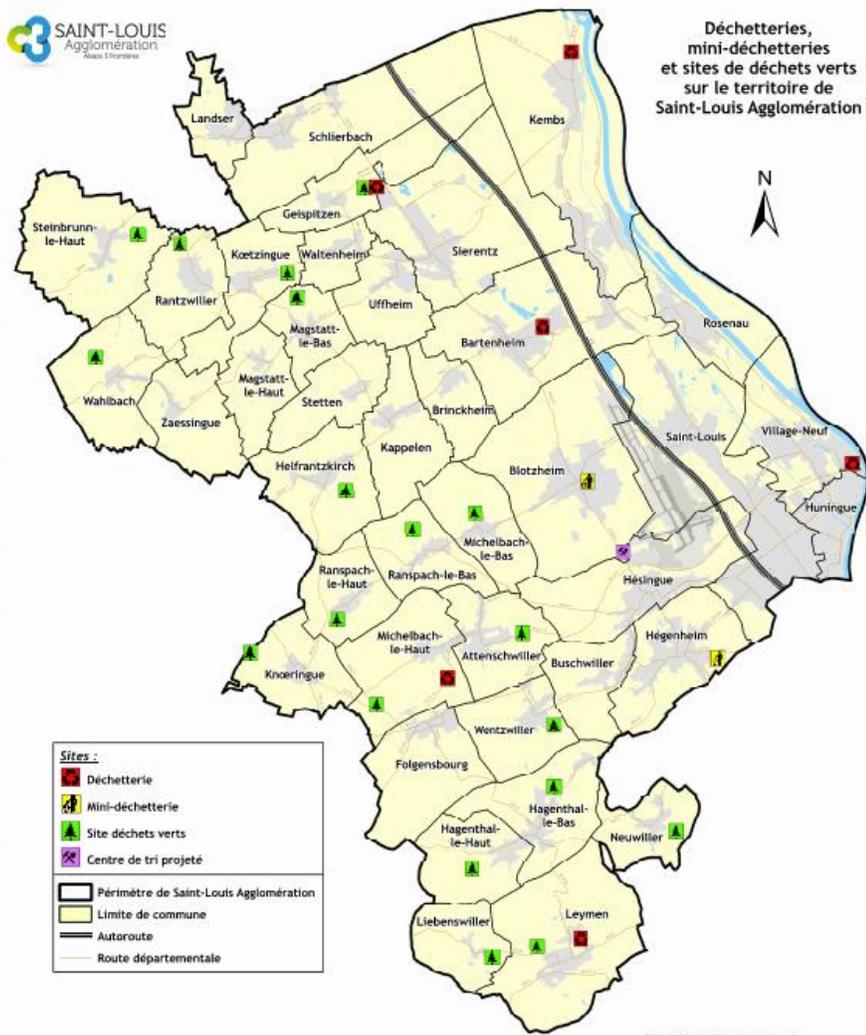
Financé par la REOM (Equivalent TEOM 11,34%)

Budget Annexe OM



19 431 t OM Résiduelles collectées soit 238 kg/hab/an

# Présentation des services

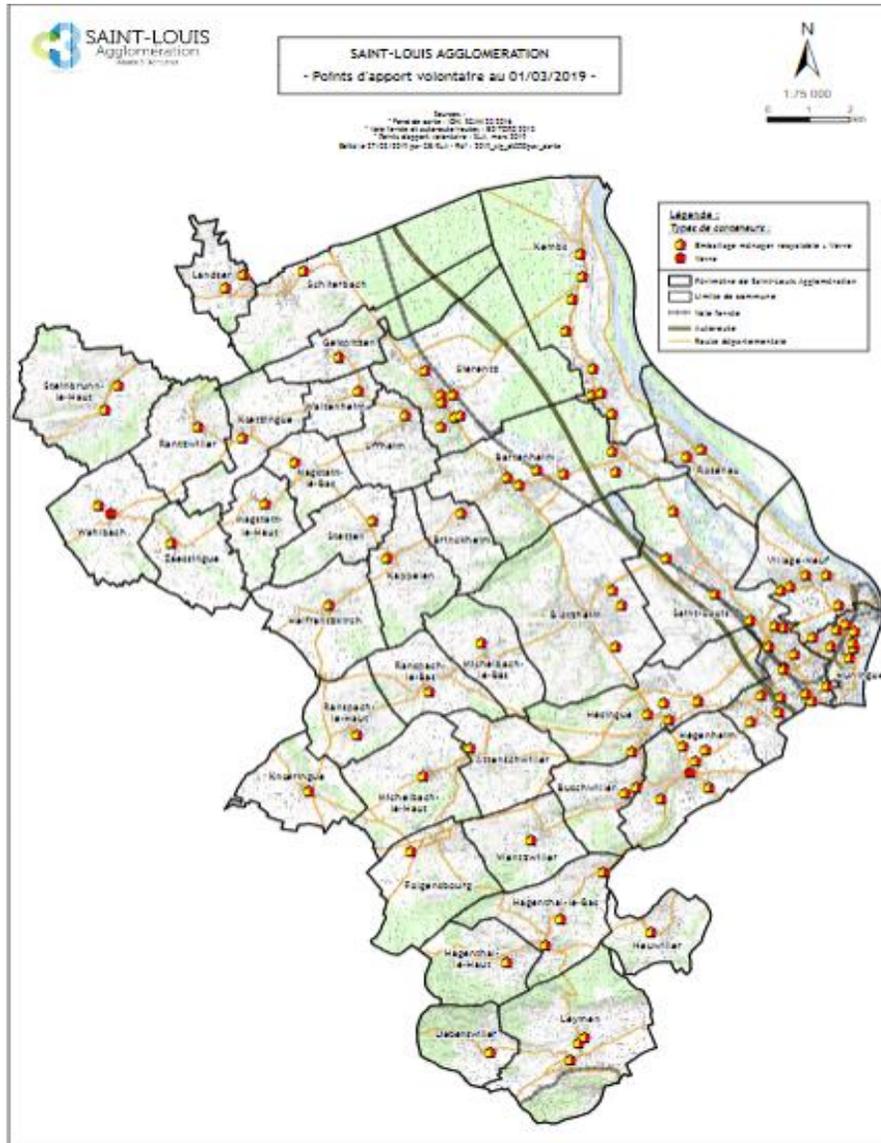


Un service de 6 déchetteries et de 19 sites de déchets verts

228 kg/hab/an collectés en déchetteries;

113 kg/hab/an\* collectés sur les 19 sites de déchets verts et en déchetteries  
(\*rapportés à l'ensemble de la population)

## Présentation des services



Un service de points d'apport volontaire pour la collecte répartis sur 118 points dont:

- 171 conteneurs destinés à la collecte du verre  
3 413 t de verre collectées en 2021  
(41,7 kg/hab/an)
- 389 conteneurs destinés à la collecte des matériaux recyclables  
4 422 t de matériaux recyclables collectées en 2021  
(54,1 kg/hab/an)





## 2 BUDGETS : BUDGET GENERAL + BUDGET ANNEXE OM

### Synthèse :

Situation 2021	Fonctionnement		Part du financement	
<b>Dépenses</b> (frais de personnel et amortissement compris)	<b>10 624 000 €</b>			
<b>Recettes :</b>	11 730 000 €		100 %	
dont taxe d'enlèvement des OM (taux 11,49 % - 10,98 %)*		9 740 000 €		89 %
dont produits de la vente des matériaux, redevance spéciale...		894 000 €		8 %
dont dotation (Citéo...)		1 072 000 €		10 %
dont autres recettes (produits exceptionnels, quote-part des subventions d'investissement...)		24 000 €		-
Solde à financer - Abondement	- 1 106 000 €		-	
<b>Coût global de la gestion des déchets</b>			<b>147 €/hab/an</b>	

: De 11,49 % sur le secteur des Trois Frontières et de 10,98 % sur le secteur de Sierentz.

**BUDGET ANNEXE OM** (à partir des réalisés 2021) : 1 263 000 € (secteur Sundgau)

Concerne 13 communes et environ 10 000 habitants

Section de Fonctionnement : 1 164 000 €

Section d'Investissement : 99 000 €

Synthèse : **Le coût global de la gestion des déchets est de 147€/hab/an**

La redevance OM assure un produit de 1 125 000 €. Son coût est réajusté chaque année en fonction du coût réel d'élimination des déchets. Elle est due par tous les usagers du service d'élimination des déchets, à savoir : les particuliers résidant sur le territoire, les professionnels, les administrations et les associations.

Les recettes perçues au titre de la valorisation hors organismes agréés : il s'agit de la revente des matériaux collectés en déchetterie, qui représente des recettes pour la collectivité. Ces recettes sont variables et fluctuent en fonction des marchés.

# Feuille de route 2022/2026

## - CONTEXTE REGLEMENTAIRE OPERATIONNEL :

Les objectifs réglementaires issus des Lois TEPCV (Transition Energétique Pour la Croissance Verte) du 17 août 2015 et AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) du 10 février 2020 fixant :

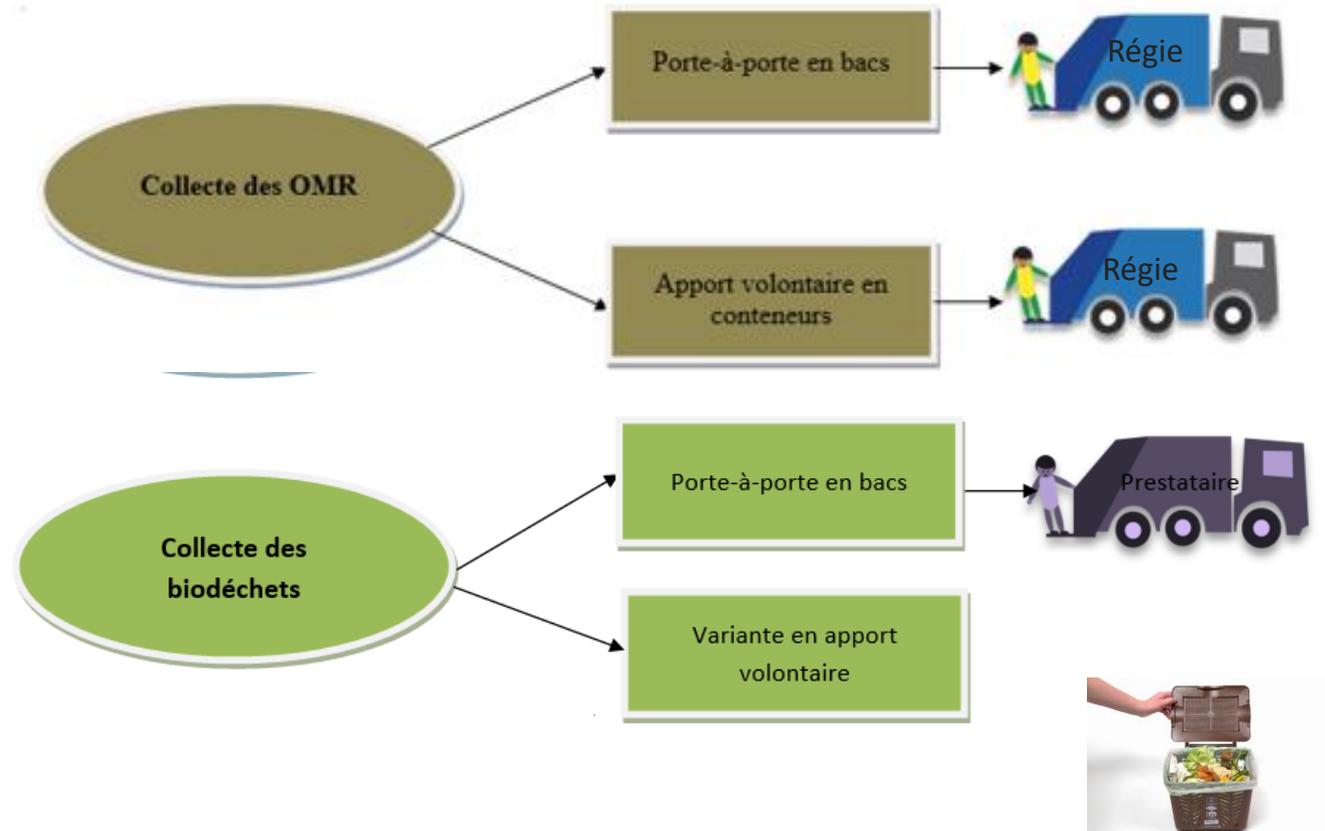
- 1) Solution à trouver pour permettre à chaque habitant de trier ses biodéchets au 31 décembre 2023
- 2) Collecte sélective de l'ensemble des emballages plastiques  
Extension des Consignes Plastiques (ECT) au 31 décembre 2022

## Feuille de route 2022/2026 : Harmonisation des services à tous les habitants de SLA

- A. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, déploiement progressif de la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire sur l'ensemble du territoire
- B. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, extension de la collecte des emballages en apport volontaire à la collecte de TOUS les emballages (y compris pots de yaourts, barquettes en polystyrène, films plastiques ....)
- C. Modernisation des outils de tri existants :
  - 1- Projet d'une déchetterie/ ressourcerie sur Blotzheim/Hésingue – (estim. 3,8M€HT)
  - 2- Mises aux normes des autres déchetteries (travaux ICPE + accès réglementé) – estim. (1 M€-1,4M€HT)
  - 3- Etude optimisation du réseau de sites de déchets verts
- D. Poursuivre la réduction des déchets et de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention (PLP initié en 2017 par SLA)

Objectifs du mandat

A. La collecte des déchets : schéma au 1<sup>er</sup> janvier 2023



## B. Extension des consignes de tri

### Objectifs du mandat

### Obligations réglementaires durant le mandat :

Collecte sélective de l'ensemble des emballages plastiques Extension des Consignes Plastiques (ECT) au 31 décembre 2022 Il s'agit des pots, barquettes,... soit environ +/- 15 % pour les déchets recyclables

Qu'est-ce qui change avec l'extension des consignes de tri?



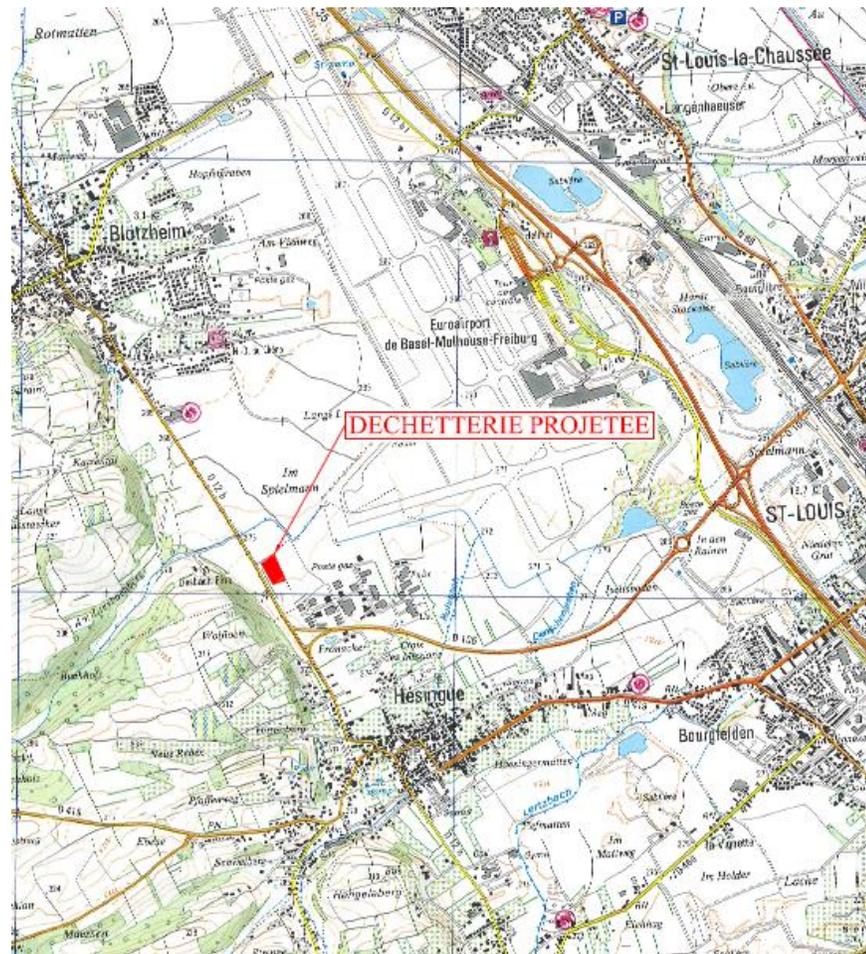
# C. Modernisation des outils existants :

## 1- projet d'une déchetterie/ressourcerie sur Blotzheim/Hésingue

Projet initié par l'ex-CA3F visant à offrir aux habitants de l'Ouest de la CA une offre 6jours/7

Emplacement réservé sur le ban de la commune de Blotzheim, situé en entrée de zone industrielle de Hésingue

Objectifs du mandat





## Objectifs du mandat

## C. Modernisation des outils existants :

### 2- Mises aux normes des autres déchetteries

Les déchetteries sont des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Elles doivent répondre à plusieurs obligations en matière de sécurité, défense incendie, protection de l'Environnement,...

Sous l'autorité du Préfet, visites de contrôle de la DREAL :

- Déchetterie de Kembs (inspection 20 janvier 2021)
- Déchetterie de Bartenheim (inspection 10 mars 2021)
- ....



Nécessite de remettre aux normes certains outils

## C. Modernisation des outils existants :

### 3- Etude d'optimisation du réseau de sites de déchets verts

Les sites de déchets verts sont également des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). De ce fait, ils doivent également répondre à plusieurs obligations en matière de sécurité, défense incendie, protection de l'Environnement,... Par exemple :

<100m<sup>3</sup> → « clôturés et exploités sous la responsabilité directe ou indirecte d'une personne nommément désignée par l'exploitant... »

100m<sup>3</sup><DV<300m<sup>3</sup> → « clôturés et ouverture obligatoire en présence d'une personne sur site »

Etude en Commission Déchets de scénarios d'optimisation (maillage du territoire, temps de parcours,...)

